

Concours de la Fondation Scelles
Maison du Barreau – 26 novembre 2018
Prostitution et marchandisation du corps
Plaidoirie de partie civile devant une Cour d'assises
Pour l'Association française de lutte contre l'exploitation sexuelle

Êtes-vous favorables à la prostitution des enfants ?

Ainsi posée, la question n'appelle pas de tergiversations. Nous partageons la réponse. D'ailleurs, si au cours des débats, j'avais posé cette même question aux accusés, je sais ce qu'auraient été leurs réponses.

Avant que ces hommes ne se retrouvent avec de jeunes enfants dénudés et se soumettant à un rapport sexuel, ils ont parcouru un long cheminement. C'est ce cheminement qui m'intéresse. Parce que l'association que je représente ne se satisfait jamais d'une condamnation. Elle souhaite davantage. Son but est la lutte contre la traite des êtres humains et le proxénétisme. Elle est déclarée depuis plus de cinq ans et inscrite auprès du ministère de la Justice. L'AFLCES réunit donc toutes les conditions pour se constituer partie civile devant votre Cour.

Elle souhaite éveiller les consciences sur le parcours sinueux qui mène des êtres humains à en considérer d'autres comme un objet de consommation sexuelle.

Con-som-ma-tion, le terme est mis au jour.

Diantre ! me diront certains. Quel est donc le rapport entre un supermarché et la prostitution des mineurs ?

Et pourtant ... c'est bel et bien la même appréhension consommatrice de l'existence, du corps, de l'autre.

Je ne me satisferai pas de voir condamner la seule prostitution des mineurs car la prostitution en général, mène inéluctablement à la prostitution des mineurs.

C'est la raison pour laquelle, nous considérons que les responsabilités ne peuvent être diluées par le nombre même s'il est important de hiérarchiser en fonction de la gravité des faits commis par chacun.

Paul : l'organisateur, le détenteur d'images et de vidéos pédopornographiques, habitué des voyages en Thaïlande, il connaît bien le marché, pour utiliser une sémantique qu'il a apprise en école de commerce.

Jean : celui qui se laisse entraîner, celui qui ne résiste pas au « black Friday ».

Pierre : n'est pas accusé, pourtant, l'exploitation sexuelle ne lui pose pas de problème en tant que tel. D'une certaine façon, il était l'éthique de la bande. L'exploitation sexuelle, oui, mais pas avec n'importe qui. Il est de ceux qui font signer des chartes éthiques à leurs fournisseurs asiatiques. Il pense qu'on peut abuser des autres, mais avec certaines limites.

L'agence de voyages française : elle s'est contentée de donner un nom d'une agence locale. Elle a donc, pense-t-elle, les mains propres. Elle est pourtant un maillon essentiel de la chaîne d'exploitation.

Quant aux agences thaïlandaises, il faut simplement espérer que les autorités de leur pays les poursuivront. C'est le rôle des associations comme celle que je représente.

L'Association française de lutte contre l'exploitation sexuelle a pour but d'éradiquer ce qui mène à la prostitution des enfants, cela passe par la fin de la marchandisation du corps. Car accepter cette marchandisation, c'est se résigner à la prostitution, à la consommation sexuelle. Nous y revenons : con-som-ma-tion.

La société de consommation que nous exportons fait fabriquer, ce que nous achetons, par des pauvres, des enfants.

La taylorisation nous a appris à diminuer les coûts de production.

Quand on parle de monde globalisé, qu'est-ce à dire ?

La terre est devenue une immense entreprise, avec ses divisions, ses chaînes de fabrication, ses salles de repos, son comité d'entreprise, etc.

A chaque division, à chaque chaîne de production, son rôle, sa tâche, sa fonction.

Autrement dit, à chaque région du monde, à chaque pays, son rôle, sa tâche, sa fonction.

Il nous faut une usine pour les téléphones ... ce sera la Chine, une usine pour les vêtements ... ce sera le Bangladesh, une usine pour les meubles ... ce sera l'Inde...

Quand on travaille beaucoup, on a besoin de décompresser. Les deux principaux accusés avaient une vie très prenante. De bons père de famille, de brillants cadres dans leurs entreprises respectives, ils avaient besoin, ont-ils dit d'une « coupure » dans leur « quotidien harassant ». Ils avaient besoin de se divertir, de décompresser, en somme d'exotisme ; telle a été la demande adressée à Paul par ses deux amis.

Heureusement, l'entreprise mondiale a pensé aux parcs à thème, des parcs où vos désirs sont satisfaits, des parcs où vos plaisirs sont comblés. Ces parcs, vous en trouverez sur tous les continents. En Asie, pour les connaisseurs, pour les amateurs de sensations fortes, la Thaïlande est la destination rêvée. Un parc ouvert 24 heures sur 24 et un choix d'options inégalé. L'offre doit coller le plus possible à la demande du consommateur. Les clients sont des personnes qui travaillent très dur. Ils méritent de se détendre. Les anglo-saxons ont une expression pour cela : work hard, play hard.

La Thaïlande est ainsi devenue l'usine à désirs et plaisirs sexuels, option enfants, mais les accusés appellent cela des « extras ». En économie, on appelle cela une activité ou un marché de niche, ou, quand le tourisme devient concupiscence.

Ils n'ont rien fait de mal puisque « les personnes prostituées étaient toutes consentantes, quel que soit leur âge » et les autorités locales peu enclines à les poursuivre. En somme, s'ils ont acheté le produit, c'est parce qu'il était en rayon. C'est la loi de l'offre et de la demande.

Sans doute devraient-ils lire Etienne de La Boétie et son discours de la servitude volontaire. Ce jeune homme alors âgé de seulement 16 ans leur expliquerait la notion de consentement, voire celle, plus adaptée, de volonté.

Machiavel nous a enseigné que « la nature a créé l'homme avec la faculté de tout désirer et l'impossibilité de tout obtenir ». S'il avait vécu au XXI, il aurait ajouté « mais certains n'hésiteront pas à repousser les limites, à transgresser, à nier des principes fondamentaux pour satisfaire toujours plus de désirs ».

La politique a fait du corps, une marchandise.

Prenons l'exemple de l'opposition entre fatigue intellectuelle (celle des riches) et fatigue physique (celle des pauvres). C'est la première qui a été érigée au rang de mauvaise fatigue, de fatigue la plus pénible. Tandis que la seconde est considérée comme une bonne fatigue, c'est d'ailleurs ce qui a fait dire à La Rochefoucauld que « le travail du corps délivre des peines de l'esprit. C'est ce qui rend les pauvres heureux. ».

Oui, le corps est politique, les accusés nous le prouvent :

- D'une part, des hommes bien formés par une grande école de commerce, des hommes pleinement engagés dans leur vie professionnelle et familiale, des hommes épuisés par « leur quotidien harassant » ;
- D'autre part, en Thaïlande, des enfants pauvres qui seront peut-être fatigués le soir après avoir subi des rapports sexuels avec vingt personnes par jour, certes, mais de fatigue intellectuelle, ils n'en ont aucune.

Le prolétaire est celui qui a pour seule richesse, sa progéniture. Les enfants des pauvres sont ainsi considérés comme une richesse au sens économique du terme et non affectif. Nos civilisations n'ont guère évolué depuis le pater familias de la Rome antique.

Pour les accusés, il n'y avait pas d'enfants, mais des travailleurs consentants « quel que soit leur âge » :

- Leur corps est un objet de fantasmes, de désirs ;
- Leur corps est un instrument pour satisfaire les plaisirs ;
- Leur corps est un outil : instrument de travail qui doit être rentabilisé ;
- Leur corps est donc une marchandise qu'ils ont possédée comme d'autres louent une trottinette électrique.

Votre Cour devra par sa décision, expliquer qu'il n'y a pas de liberté sous la domination, qu'il n'y a de consentement sous la contrainte, qu'il n'y pas de volonté imposée.

Pour l'Association que je représente, ils ont exploité un être humain, supplicié sexuellement un corps, sacrifié un enfant.

Ils pensent qu'en agissant loin de leur pays, ils éloignent leur responsabilité. Ils ont la fausse pudeur du dévot hypocrite, celui qui dit : « Couvrez ce sein, que je ne saurais voir. Par de pareils objets les âmes sont blessées, Et cela fait venir de coupables pensées. », telle est la défense, également, de l'agence de voyages française ; elle n'a rien vu, elle ne serait donc pas coupable.

Madame (ou Monsieur) la/le Président(e), Madame, Monsieur les assesseurs, Mesdames et Messieurs les jurés, à l'issue de votre délibéré, vous devrez réfléchir à la rédaction de la motivation de votre décision.

J'ai une demande à vous faire : bannissez l'expression « tourisme sexuel » de votre motivation.

Souvenez-vous que ce mot a pour étymologie le verbe tourner.

Souvenez-vous que ce terme anglais a été inventé au XIX pour désigner un voyage.

Pensez au fait que cette association sémantique n'a d'autre but que la normalisation, que la banalisation de l'exploitation sexuelle.

Un touriste visite un musée, un parc d'attractions, un pays. Le corps d'un enfant n'est pas un lieu de visite, il n'est pas un terrain de jeux, il n'est pas un souvenir de vacances.

Utiliser l'expression « tourisme sexuel » revient à blanchir l'exploitation sexuelle.

Utiliser l'expression « tourisme sexuel » déshumanise ceux qui en sont victimes, à l'instar de ceux qui le pratiquent.

Dans la chambre des délibérations, vous verrez affiché le texte de l'article 353 du Code de procédure pénale. Il fait appel à la sincérité de chacune de vos consciences.

J'en appelle à la conscience de chacun de vous pour dire que la prostitution est une exploitation et non un tourisme, que la prostitution est une déshumanisation et non un acte de consommation banal, que soumettre à la prostitution des enfants pré-pubères ou faciliter cet acte, comme l'ont fait les accusés, ce n'est pas de l'exotisme ou une simple « coupure » dans un « quotidien harassant », c'est un crime.